



GENFIT : RESULTATS DES VOTES DE L'AG

- **L'ensemble des résolutions a été adopté, conformément aux recommandations du Directoire de la Société**
- **M. Xavier Blain (CIC Finance) nommé nouveau membre du Conseil de Surveillance**

Lille (France), Cambridge (Massachusetts, Etats-Unis), le 2 juillet 2009 – GENFIT (Alternext : ALGFT ; ISIN : FR0004163111), société biopharmaceutique engagée dans la découverte et le développement de médicaments, intervient sur le diagnostic précoce et le traitement préventif des maladies cardiométaboliques et neurodégénératives. GENFIT annonce aujourd'hui les résultats des votes de son Assemblée Générale Ordinaire Annuelle. Celle-ci s'est réunie le vendredi 26 juin 2009 à Lille (France) et a approuvé les comptes sociaux et consolidés ainsi que les rapports de gestion de l'exercice 2008 à l'unanimité.

19 381 412 votes ont été enregistrés sur un total de 19 840 256 droits de vote, soit un quorum de 97,7%.

Le résultat du vote des résolutions proposées par le Directoire est le suivant :

PREMIERE RESOLUTION :

Approbation des rapports et comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 : résolution adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

Approbation des rapports et comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 : résolution adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008 : résolution adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

Approbation des conventions réglementées visées par le rapport spécial des Commissaires aux comptes : résolution adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

Lecture du rapport spécial du Directoire sur les options de souscription d'actions conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce : résolution adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

Lecture du rapport spécial du Directoire sur les attributions gratuites d'actions conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce : résolution adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

Lecture du rapport complémentaire du Directoire relatif aux délégations de compétence et de pouvoirs qui lui ont été accordées par l'Assemblée Générale en application des articles L. 225-129-1 et suivants du Code de commerce : résolution adoptée à l'unanimité.

Les éléments qui figurent dans cette communication peuvent contenir des informations prospectives impliquant des risques et des incertitudes. Les réalisations effectives de la Société peuvent être substantiellement différentes de celles anticipées dans ces informations du fait de différents facteurs de risque et d'incertitudes. Ce communiqué de presse a été réalisé en langues Française et Anglaise ; en cas de différence entre les textes, la version française prévaudra.

HUITIEME RESOLUTION :

Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance en remplacement d'un membre démissionnaire :
résolution adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale a pris acte de la démission de Monsieur Laurent Lannoo de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance avec effet à l'issue de la présente assemblée, motivée par son embauche en qualité de Secrétaire Général de la Société en juillet 2008 et décidé de nommer en son remplacement Monsieur Xavier Blain en qualité de représentant permanent de la société CIC Finance.

La société CIC Finance et Monsieur Xavier Blain ont fait savoir qu'ils acceptaient les fonctions qui leur étaient ainsi conférées et qu'ils satisfaisaient à toutes les conditions légales et réglementaires requises.

Monsieur Xavier Blain, membre du comité de direction de la Société CIC Finance, société de Private Equity gérant 700 M€ d'investissement dans des PME de taille moyenne, a déclaré : « *La Société CIC Finance est heureuse de rejoindre le Conseil de Surveillance de Genfit, renforçant ainsi ses positions au sein de plusieurs sociétés du secteur de la Santé* ».

« *Je suis très heureux d'accueillir la Société CIC Finance à notre Conseil dans une période où Genfit s'apprête à conclure des accords majeurs tant sur le plan du développement de ses composés que sur le plan financier* » a déclaré Jean-François Mouney, Président du Directoire.

NEUVIEME RESOLUTION :

Attribution de jetons de présence : résolution adoptée à la majorité. Par 16.016.612 voix pour, 1.880.000 voix contre, et 1.484.800 voix d'abstention, soit à une majorité de 82.64% des voix participant au vote.

DIXIEME RESOLUTION :

Pouvoirs pour formalités : résolution adoptée à l'unanimité.

À propos de GENFIT :

GENFIT est une société biopharmaceutique dédiée à la découverte et au développement de médicaments dans des domaines thérapeutiques aux besoins considérables, liés principalement aux désordres cardiométaboliques et neurodégénératifs (prédiabète/diabète, athérosclérose, dyslipidémies, obésité, Alzheimer...). A travers un ensemble d'approches complémentaires orientées sur le diagnostic précoce, la prévention et le traitement, et avec des programmes menés en propre ou en partenariat avec les industriels de la pharmacie – tels que SANOFI-AVENTIS, SOLVAY, PIERRE FABRE, SERVIER – GENFIT s'attaque à ces enjeux de santé publique et cherche à répondre à ces besoins médicaux encore largement sans réponse. Ainsi, GENFIT dispose d'un portefeuille de candidats médicaments présents à différents stades d'avancement et dont le développement est assuré par GENFIT seul ou en collaboration. Le GFT505, composé propriétaire de GENFIT le plus avancé, est actuellement en Phase II ; deux autres molécules respectivement en partenariat avec SANOFI-AVENTIS (AVE0897) et SOLVAY (SLV341) sont en stade très avancé de Phase I. Installée à Lille et Cambridge (USA), l'entreprise compte près de 130 collaborateurs, dont plus de 100 scientifiques. GENFIT est une société cotée sur le marché Alternext by Euronext™ Paris (Alternext : ALGFT ; ISIN : FR0004163111).

www.genfit.com

Contacts :

GENFIT

Jean-François Mouney - Président du Directoire
03 20 16 40 00

MILESTONES – Relation Presse

Bruno Arabian
01 75 44 87 40 / 06 87 88 47 26 - milestones@milestones-fr.com

Les éléments qui figurent dans cette communication peuvent contenir des informations prospectives impliquant des risques et des incertitudes. Les réalisations effectives de la Société peuvent être substantiellement différentes de celles anticipées dans ces informations du fait de différents facteurs de risque et d'incertitudes. Ce communiqué de presse a été réalisé en langues Française et Anglaise ; en cas de différence entre les textes, la version française prévaut.